



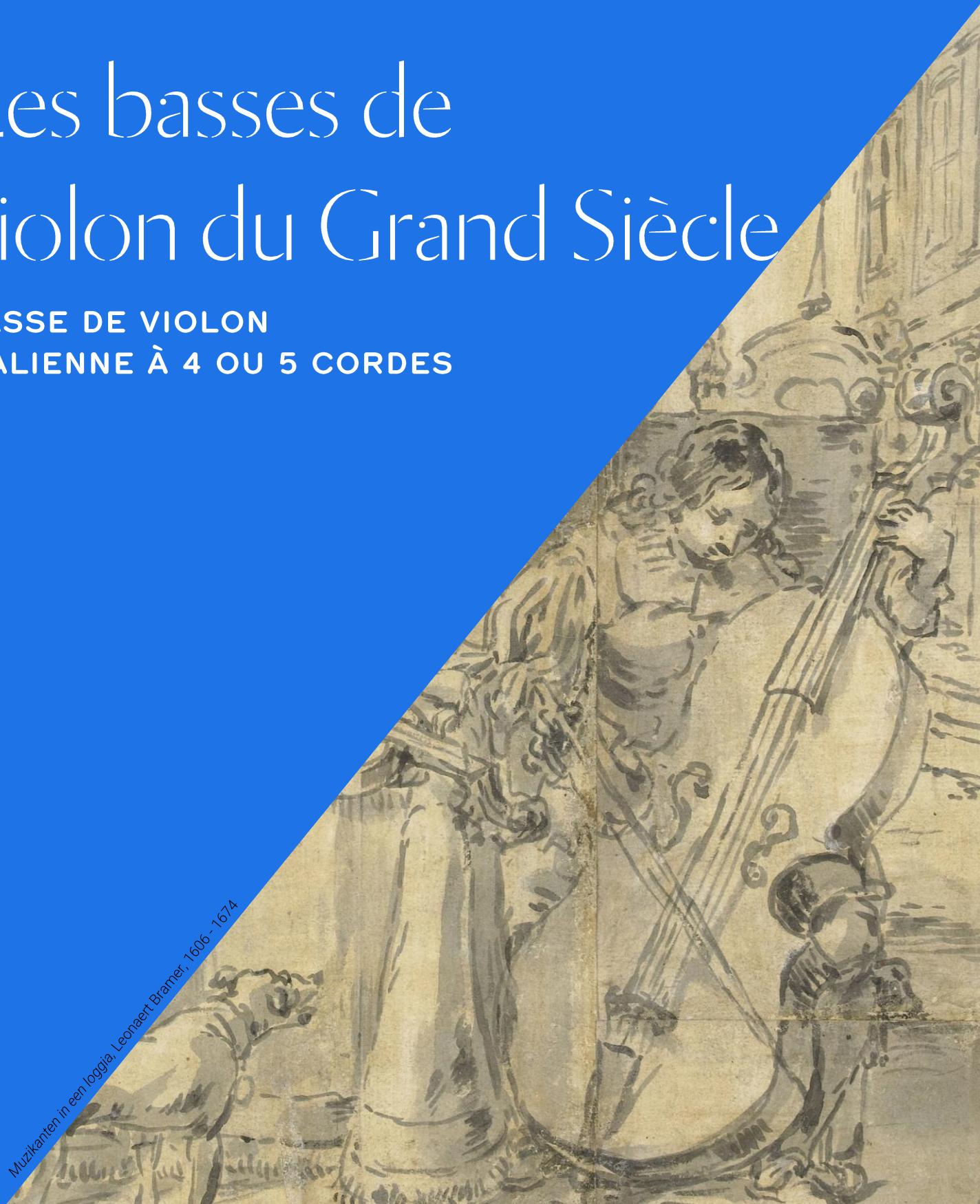
CENTRE
DE MUSIQUE
BAROQUE
Versailles

CAHIER DES CHARGES N°4

Les basses de violon du Grand Siècle

BASSE DE VIOLON
ITALIENNE À 4 OU 5 CORDES

Muzikanten in een loggia, Leonaert Bramer, 1606 - 1674



CAHIER DES CHARGES

Construction expérimentale d'une basse de violon italienne à 4 ou 5 cordes

Page 2 / 7

Préambule

Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre du projet « Les basses de violon (1650-1720) », initié par le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV), ayant pour but d'élargir son parc instrumental ; il relève d'une démarche scientifique et artistique visant à approfondir la connaissance des instruments en usage en France à cette époque.

L'appel à projet a pour but de solliciter la proposition d'un instrument italien à 4 ou 5 cordes, pouvant être identifié comme une basse de violon qui aurait pu être jouée en France à cette période (1610-1720), et plus particulièrement dans le contexte des pratiques liées aux « Vingt-quatre Violons du roi », l'orchestre officiel de la cour de France.

Les documents du Minutier central concernant l'histoire de la musique étudiés par Madeleine Jurgens pour la période 1600-1650 montrent clairement que les instruments utilisés par les musiciens parisiens pouvaient être désignés comme « basse de violon de Bresse », « basse de Lorraine » ou « basse de violon de Crémone ». Ces désignations reflètent non seulement des provenances instrumentales, mais également des réseaux commerciaux, politiques et culturels complexes reliant la France à différents territoires de la péninsule italienne.

Si Crémone constitue naturellement un centre de référence majeur dans l'histoire de la lutherie, notamment en raison de son rayonnement international et de la diffusion de ses instruments, il convient d'éviter une lecture rétrospective limitant les influences italiennes aux seuls pôles milanais ou crémonais. Brescia, Salò et plus largement les territoires relevant de la République de Venise jusqu'à la fin du XVIIIe siècle entretenaient des liens commerciaux et culturels étroits avec la France, particulièrement au XVIIe siècle. De même, les relations dynastiques et artistiques entre la cour de France et les territoires de Savoie-Piémont, Florence, Rome ou Modène favorisèrent d'importantes circulations de musiciens, de répertoires, d'instruments et de modèles organologiques.

Dans cette perspective, les propositions pourront s'appuyer sur des modèles issus de différentes écoles italiennes susceptibles d'avoir nourri les pratiques françaises de la basse de violon entre 1650 et 1720. Les instruments relevant des traditions bresciane, vénitienne, romaine, florentine, piémontaise, modénaise ou crémonaise pourront ainsi être pris en considération, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une hypothèse historique cohérente et argumentée. Une attention particulière pourra notamment être portée aux modèles associés à des luthiers tels que Gasparo da Salò et Giovanni Paolo Maggini à Brescia, Matteo Goffriller à Venise, David Tecchler à Rome, Doni à Florence, Castagneri ou Senta à Turin, Galli à Modène, ainsi qu'aux traditions crémonaises.

Nous sommes également conscients des difficultés que peuvent présenter certains instruments italiens et nous n'accepterons pas de modèles dont la provenance, l'authentification ou l'attribution soulèvent des questions particulièrement complexes ou controversées. Il est donc de la plus haute importance que le luthier formule une hypothèse réfléchie et argumentée lorsqu'il présente son modèle.

Une attention particulière sera portée aux candidatures de luthiers ayant déjà réalisé une basse de violon d'après un modèle italien existant et convaincant, en vue de produire un autre exemplaire de cet instrument, avec d'éventuelles adaptations en fonction de discussions qui auront lieu avec le comité de pilotage du projet du CMBV.

Le projet de parc instrumental du Centre de musique baroque de Versailles est rendu possible grâce au soutien du Fonds de dotation du CMBV et de ses mécènes. La reconstruction des basses de violon des Vingt-quatre Violons du roi a été rendue possible grâce au soutien du Crédit Agricole Île-de-France et de la Fondation Crédit Agricole Pays-de-France, mécène principal du projet.

ARTICLE I

Critères de sélection

Page 3 / 7

Les candidatures devront répondre aux éléments suivants :

- Expérience avérée dans la construction d'une basse de violon basée sur un modèle italien.
- Qualité et pertinence du modèle choisi tenant compte de l'intérêt organologique et historique du modèle, et en particulier de son possible usage en France entre 1650 et 1720 (les instruments présentant le plus fort potentiel dans ce cadre seront privilégiés).
- Le luthier sélectionné devra travailler en lien étroit avec le comité scientifique du projet « basse de violon » du CMBV, et devra pouvoir accepter d'éventuelles adaptations (modifications légères et justifiées).
- Le CMBV accordera une attention particulière aux luthières et luthiers justifiant d'une expérience significative dans la construction de violons, notamment d'instruments de basse.

NB : la luthière ou le luthier n'a pas nécessairement déjà réalisé une basse de violon italienne, mais peut également être retenu(e) s'il ou elle a identifié un instrument particulièrement intéressant dans le cadre de ce projet, accompagné d'images et, si possible, de relevés ou de mesures.

ARTICLE II

Dossier de candidature et éléments attendus

Les luthiers sont invités à soumettre un dossier comprenant :

Présentation du luthier / atelier (2 pages max)

- Parcours, spécialisation, expériences pertinentes
- Réalisations en lien avec des instruments historiques

Présentation du modèle de basse de violon choisi (1 page max)

- Identification précise du modèle italien
- Description organologique détaillée (forme, dimensions, matériaux, caractéristiques techniques)
- Éventuelles sources historiques (archives, instruments conservés, modèles de référence)

- Images et informations relatives à un instrument déjà fabriqué selon le même modèle le cas échéant.

Argumentaire de choix (1 page max)

- Justification du choix du modèle (pertinence pour un usage en France entre 1610 et 1720)
- Intérêt historique et musical

Documentation visuelle

- Photographies de l'instrument original (minimum 5 photos)
- Plans, dessins ou relevés si disponibles
- Photographies, vidéos ou enregistrements de copies déjà réalisées (si existantes)

Projet de réalisation (1 page max)

- Processus et étapes de fabrication envisagés

Page 4 / 7

Adaptations éventuelles (1 page max)

- Détail des modifications proposées par rapport au modèle original
- Justification des choix techniques ou esthétiques (souhait du luthier ou du client ?)
- Liste des problématiques importantes à discuter avec le comité et le CMBV.

Références de travail antérieur

- Exemples d'autres basses de violon/violoncelles déjà réalisé(e)s (images et/ou vidéos)
- Toute expérience pertinente en facture historique.

ARTICLE III

Documentation de la construction

Les luthiers devront fournir une documentation complète en même temps que la livraison de l'instrument, à la fois sous forme numérique et sous forme papier, retraçant les étapes de la fabrication des instruments. Cette documentation devra comprendre au minimum :

- Une description détaillée des matériaux, outils et techniques utilisés, d'une longueur comprise entre 1000 et 3000 mots (soit environ 2 à 5 pages) ;
- Une documentation photographique illustrant les principales étapes du travail, avec au moins 5 à 15 photos couvrant chaque phase clé de la construction ;
- Une fiche de suivi des instruments fournis, incluant des recommandations pour leur entretien et leur conservation, sur 1 à 3 pages ;
- Un ou plusieurs enregistrements vidéo des phases principales de la construction (minimum 1 à 4 vidéos). En cas d'enregistrement avec un téléphone portable, il est demandé de filmer en format « paysage » (téléphone tenu à l'horizontale). Cette documentation sera partiellement rendue publique sur le site du CMBV et ses réseaux sociaux, dans un espace de travail interne, afin de valoriser et partager le processus de construction.

ARTICLE IV

Accueil d'un.e apprenti.e dans le cadre du projet

En complément des demandes techniques exposées ci-dessus, il est demandé à chaque luthier sélectionné d'accueillir un ou une apprenti(e) dans le cadre d'un compagnonnage mené durant la fabrication des instruments. Ce compagnonnage s'inscrit dans une volonté forte de transmission des savoir-faire, soutenue par le mécène du projet et par le CMBV. Le ou la jeune accueilli(e), qu'il ou elle soit en début de parcours ou engagé(e) dans une spécialisation, sera sélectionné(e) en accord avec les luthiers. Une attention particulière sera portée aux candidatures issues de la région Île-de-France, sans que cela constitue une condition impérative.

Page 5 / 7

Les modalités financières pourront être définies au cas par cas : l'apprenti(e) pourra être rémunéré(e) soit directement par le luthier, soit par le CMBV, selon les besoins et les équilibres budgétaires. L'enveloppe prévue pour accompagner cette dimension pédagogique, répartie selon la durée du compagnonnage et le nombre de jeunes impliqué(e)s, pourra être financée par le CMBV.

Un compte rendu écrit sera demandé à l'apprenti(e) à l'issue de la période de compagnonnage, afin de documenter son expérience et de nourrir la mémoire du projet.

ARTICLE V

Suivi de la construction

Le luthier s'engage à signaler l'avancement des travaux aux membres du comité de pilotage selon le calendrier fixé d'un commun accord. Les choix et ou modifications techniques envisagées au cours des travaux devront recueillir l'aval du comité de pilotage.

ARTICLE VI

Personne chargée du suivi, réception des travaux

Les prestations ainsi que la réception des travaux seront assurées sous la supervision d'Adriana Isaku, chargée de mission et coordinatrice du projet « Basse de violon » au sein du CMBV.

ARTICLE VII

Droits

Les prises de vues, négatifs et fichiers numériques fournis dans la documentation réalisée par le facteur (Article III) pourront être exploités par le CMBV, à des fins d'édition et/ou d'exposition, le facteur cédant la totalité de ses droits. En retour, toute publication, communication, diffusion, portée par le CMBV sur quelque support que ce soit et se référant à la documentation réalisée par le luthier dans le cadre du présent contrat devra mentionner explicitement son nom.

ARTICLE VIII

Délai d'exécution

L'instrument devra être livré à la date convenue avec le ou la luthier.e au moment de la signature du bon de commande.

ARTICLE IX

Prix

Page 6 / 7

Les prix fixés pour cette construction sont définitifs et non révisables. Ils sont précisés dans le bon de commande annexé au présent cahier des charges. L'instrument doit également être livré dans un état jouable, c'est-à-dire avec des cordes, qui ne sont pas fournies par le CMBV.

ARTICLE X

Transfert de propriété

Le luthier conserve la propriété desdits biens jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le CMBV.

Le facteur

Nom :

Prénom :

Date :

Apprenti : oui non

Apprenti (si oui)

Nom :

Prénom :

Prix de l'instrument :

Date de livraison :

Signature

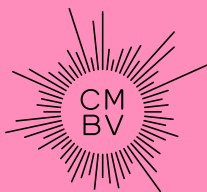
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les dossiers de candidature sont à envoyer à la chargée de mission de ce projet :

Adriana ISAKU

isaku.adriana@gmail.com





CENTRE
DE MUSIQUE
BAROQUE

Versailles

**Centre de musique
baroque de Versailles**

Hôtel des Menus-Plaisirs
22 avenue de paris
CS 70353 • 78035 Versailles cedex
+33 (0)1 39 20 78 10

contact@cmbv.fr

www.cmbv.fr

